



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

N°17
Juin 2009

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le /06/2009

ATTAQUES CONTRE LES DROITS DES PERSONNELS, LOGIQUE DE CONTRÔLE ACCRU DES ÉVOLUTIONS NÉFASTES POUR LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

A l'heure où les résultats de la première phase du mouvement sont désormais connus, et que 620 collègues restant sans affectation vont voir leur affectation examinée en 2nde phase dans l'opacité la plus totale et en l'absence de reformulation de vœux, le constat du recul du paritarisme et des droits des personnels prend tout son sens.

Temps partiels refusés, droits syndicaux attaqués, restriction du droit de grève, inégalités de carrière renforcées, multiplication des affectations « à la tête du client » se multiplient...

La circulaire « mobilité » est un concentré de ces évolutions. En même temps qu'elles individualisent la gestion des personnels, leurs carrières et leur rémunération, dans une logique comptable, les mesures adoptées renforcent le pouvoir hiérarchique (mérite, dépréciation des barèmes, des diplômes, renforcement de l'arbitraire...), limitent le dialogue social et le rôle des délégués du personnel, recherchent avant tout les économies de postes administratifs.

Parallèlement, et comme dans le secteur privé, où l'inspection du travail est progressivement transformée en outil de contrôle des salariés au lieu d'être une garantie du respect du droit du travail, l'administration transforme la médecine de prévention en médecine de contrôle de la réalité des situations de santé.

Le SNUipp réaffirme avec force que cette logique est néfaste pour les salariés et pour le Service Public. On ne bâtit pas un engagement dans un projet collectif ambitieux, dans un travail, une mission au service de tous, sur la défiance et le « flicage permanent », sur la mise en concurrence des individus sensés œuvrer aux mêmes objectifs.

**Renforçons ce combat essentiel !
Renforçons le syndicalisme de lutte et de transformation sociale !
REJOIGNEZ LE SNUIPP-FSU !**

Plus de 40 salariés eRDF/GrDF sont convoqués à des entretiens en vue de sanctions disciplinaires !

**STOP A LA RÉPRESSION
LE 18 JUIN
RASSEMBLEMENT 11H30
Place ST ETIENNE
TOULOUSE**

Lire page 8

**LES RÉSULTATS
COMPLETS DU
MOUVEMENT 2009
DANS CE NUMÉRO**

Page 2 et 3 : Compte-rendu CAPD du 9 juin
Page 4 : Accord scélérat avec le Vatican - Réunion Base élèves
Page 5 : « Nouveau » livret d'évaluation - Frais de déplacement
Page 6 : Compte-rendu CTP et CDEN
Page 7 : AVS - EVS
Page 8 : Non à la répression; Retraités de la FSU31

CAPD du 9 juin

La reconnaissance des diplômes attaquée

A l'ordre du jour de cette CAPD il y avait dans un premier temps la question des postes à profil qui se sont multipliés - 38 au lieu de 9 l'an dernier- et des commissions d'entretien. 130 collègues ont dû candidater avec CV et lettre de motivation à l'appui, ce qui ne s'est jamais vu et va plus loin que les demandes du ministère ! Dans plusieurs cas, les commissions d'entretien n'ont pas pris en compte le diplôme. Pour le SNUipp, c'est inacceptable. Un conseiller pédagogique doit être titulaire d'un CAFIPEMF, un référent de scolarité d'un CAPA SH. Nous sommes intervenus fermement et à plusieurs reprises pour rappeler qu'un diplôme valide une qualification, qu'il est le résultat et la reconnaissance d'un travail important. Il est la garantie que se donne le Service Public pour reconnaître une capacité, partout et en tous temps sur le territoire. Nous avons rappelé notre exigence que le diplôme soit le premier élément discriminant pour l'affectation sur les postes qui en relèvent. Ce débat a aujourd'hui une acuité encore accrue du fait de la remise en cause des IUFM et de la formation. Nous avons rappelé que s'appuyer sur le barème, et l'AGS qui le compose, ce n'est pas donner la priorité aux plus âgés, c'est reconnaître l'expérience et la professionnalité accumulées.

Face à notre détermination, l'administration a demandé une suspension de séance et a dû reculer sur cette question. Elle a dû prendre en compte que les appels à candidatures mentionnaient bien la nécessité du diplôme et qu'on ne pouvait dès lors changer la règle en cours de partie.

Pour autant, ne nous y trompons pas : l'administration a bien la volonté de substituer à la logique du diplôme la logique d'adaptation à l'emploi. Il faudra être extrêmement vigilant dès l'année prochaine.

Le premier mouvement : moins de mobilité choisie

Concernant les opérations du mouvement, désormais appelées pompeusement « mobilité », l'administration avait affiché des objectifs : stabiliser sur les postes, augmenter les affectations en première phase et à titre définitif. Pour notre part nous avons rappelé que la circulaire sur le mouvement introduisait une mobilité de plus en plus contrainte et de moins en moins choisie. Nous avons remis ce texte dans la

logique de rapports récents relatifs à la fonction publique visant à réduire les droits des personnels par une gestion de plus en plus individualisée des carrières, et en lien avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a pour objectif direct la suppression de dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaire.

A l'issue de cette première phase, les faits et les chiffres sont éloquentes :

Les représentants des personnels n'ont reçu les documents habituels que le lendemain de la bascule sur l-prof des propositions d'affectation. Nous avons publié un mouvement géographique anonymé pour permettre aux collègues de comparer et d'effectuer des opérations de contrôle élémentaires.

Les chiffres font apparaître une baisse de la participation cette année. Ne peut-on y voir en partie le résultat des nouvelles modalités, générant incertitudes et inquiétudes ?

Au final, le taux de collègues mutés n'est que de 1 point supérieur à celui de l'an passé, et encore faudrait-il analyser la satisfaction sur les premiers vœux. Le taux des collègues maintenus sur leur poste est supérieur de plus de 2 points à celui de 2008, plus de 30% des collègues ayant participé – soit 10% des enseignants du département- restent sans affectation à l'issue de cette phase. Et encore ne compte-t-on pas là les PE2 sortants et les 30 collègues qui n'ont pas saisi leurs vœux. Nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie que les trente collègues qui n'ont pas participé à la première phase du mouvement puissent émettre des vœux pour la deuxième phase.

Deuxième phase : l'administration ne veut pas de vœux

Peut-on alors qualifier de simple « phase d'ajustement » la suite des opérations comme le fait l'administration puisqu'elle concernera 650 collègues soit 10% de la profession. L'administration leur refusait le droit d'émettre des vœux.

Nous avons longuement argumenté relevant que dans plusieurs départements similaires au nôtre, les collègues pouvaient émettre des vœux lors de cette phase d'ajustement. Rappelé également que des CAPD se tenaient pour cette 2^{ème} phase afin de respecter transparence et équité..

Il s'agit selon nous, d'une question de bon sens et de bon fonctionnement du service public.

Nous avons fermement exigé que les collègues puissent émettre des vœux lors de cette phase

comme cela était le cas depuis de nombreuses années.

Encore une fois l'administration a refusé, se réfugiant derrière le « cadrage académique ».

Les affectations de la deuxième phase du mouvement seront donc effectuées à partir des vœux géographiques des collègues et publiés sur I-prof le 29 juin.

Surcharge de travail : on n'en peut plus :

Extrait de notre déclaration préalable lors de la CAPD : **« En cette fin d'année, les collègues n'en peuvent plus de la charge de travail, de la pression permanente qui les entraînent à courir en permanence après le temps. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, mais nous voulons le réaffirmer aujourd'hui : l'essentiel des missions d'un enseignant des écoles, c'est bien le travail auprès des élèves, dans la classe. Or aujourd'hui, l'accumulation des formulaires, grilles, comptes à rendre en tout genre, déportent le travail des collègues vers les tâches administratives. Plus gravement, nous constatons l'installation d'une défiance permanente vis-à-vis des personnels. Depuis toujours pourtant, ceux-ci donnent sans réserve pour l'école.**

Des IEN qui ont validé les projets d'aide personnalisée demandent aujourd'hui un récapitulatif individuel aux collègues sur l'utilisation des 60 heures ; on exige en cette fin d'année de remplir les nouveaux livrets de CE1 et de CM2 en fin de cycle alors même que des outils existent depuis des années sur les écoles et que les élèves ont leur livret de compétence depuis 2 ou 3 ans ; enfin on leur propose des documents de mise en place des PPRE qui ne sont pas des outils succincts de communication entre l'école et la famille mais des documents créant une charge supplémentaire sans réelle fonction d'échange.

Alors, à la fin de cette année difficile pour l'école... trop c'est trop.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie que ce poids permanent sur les collègues cesse, que l'administration fasse confiance aux professionnels que nous sommes et que se substitue à cette logique de contrôle permanent, une logique d'échange et de respect. » En réponse, l'IA a déclaré « qu'il y avait une logique de respect des enseignants » et « qu'ils essayaient de mettre en œuvre des outils communs dans toutes les circonscriptions. » Chacun appréciera...

Questions diverses :

Frais de déplacement : nous avons questionné l'administration suite à notre audience avec la direction des affaires financières du ministère, avec le secrétaire général du rectorat, sur le paiement des frais de déplacement sur postes fractionnés et le retour au droit que nous exigeons depuis des années. **L'administration a reconnu que 3 décisions de tribunaux administratifs nous donnaient raison, qu'une circulaire était en préparation au niveau académique pour payer les frais de déplacement dès la rentrée.**

Quant aux arriérés, l'administration répond qu'il n'est rien prévu sur les contentieux depuis 2005, que les collègues ont parfaitement le droit et la possibilité d'aller réclamer devant le Tribunal Administratif. Le SNUipp poursuit l'action sur ce dossier. Contactez-nous.

Ineat Exéat : tous les exéats de la Haute-Garonne ont été accordés. Pour les ineats, il n'y aura pas d'intégration en cette fin d'année scolaire, ni à la rentrée (sauf cas exceptionnel). 250 collègues ont demandé à intégrer la Haute-Garonne. L'IA annonce de nombreux « surnombres » à la rentrée, supérieurs à l'an passé, dont les 28 postes issus des RASED.

AVS-EVS : Nous avons interrogé l'administration sur les arrivées en fin de contrats des AVS en contrat AED, comme des EVS en CAE ou CAV, et sur la formation qui a été délivrée. Nous avons souligné le scandale de la perte des compétences, de la rupture des accompagnements, du mépris du travail et des personnes qui vont se retrouver au chômage dans une situation de crise exceptionnelle. Nous avons fait part de notre volonté de voir les personnels et les emplois pérennisés. L'administration a précisé, quant à elle, que le gouvernement était saisi du dossier mais ne semblait pas vouloir maintenir les personnels sur les postes. Elle a souligné qu'une trentaine de contrats d'EVS prenaient fin entre septembre et décembre 2009.

Concernant les personnels EVS administratif, l'administration mettra en place une formation pour les personnels arrivant en fin de contrat fin juin qui commencera le 19 juin... De qui se moque-t-on !! Nous avons demandé que les droits à la formation et les conventions soient pleinement respectés et mis en œuvre sans retard, et pas a minima, en catastrophe.

Congés formation : 171 mois prévus au départ. Le rectorat a finalement accordé une rallonge jusqu'à 174 mois.

LAÏCITÉ : NON à l'accord scélérat avec le Vatican

C'est une véritable bombe contre la laïcité que constitue le décret paru le 19 avril rendant applicable l'accord signé en douce entre Kouchner et le Vatican le 18 décembre à propos des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement relevant de la papauté.

Depuis la loi du 18 mars 1880, la délivrance des titres universitaires était une compétence exclusive de l'université publique, principe découlant de la séparation de l'église et de l'État. Les écoles privées, majoritairement catholiques, ne pouvaient en aucun cas prendre le titre d'universités, ni délivrer des diplômes nationaux..

En vertu de ce décret signé en catimini, cette double barrière saute. Le Vatican sera désormais en droit de délivrer des diplômes universitaires. Le terrain avait été préparé par Sarkozy dans son discours de Latran en décembre 2007. A l'époque, il ne s'était pas contenté d'affirmer la supériorité du curé sur l'instituteur dans la transmission des valeurs et la distinction entre le bien et le mal. Sarkozy avait également « regretté » que la République répuignât à reconnaître les diplômes délivrés par les écoles catholiques. Du « regret », Sarkozy est passé aux actes.

A quand l'abolition de la loi de séparation des Églises par Sarkozy le chanoine de Latran ?
Dans cette affaire, l'État français est tout simplement en train de fouler aux pieds l'un des principes fondamentaux de la République avec la complicité du Vatican.

Mais ce n'est pas la seule fonction de ce texte. Il s'agit également d'apporter une aide très précieuse à l'enseignement privé dans le cadre de la politique libérale de mise en concurrence des universités.

L'urgence, ici et maintenant, est d'informer largement pour dénoncer cet accord scélérat. C'est aussi d'engager tous les recours juridiques possibles contre ce décret pour le faire annuler. D'ores et déjà, la FSU, comme le SNESUP, la ligue de l'enseignement, la ligue des droits de l'homme et l'UNSA notamment ont déposé des recours auprès du Conseil d'État.

RÉUNION DU COLLECTIF 31 CONTRE BASE ÉLÈVES

La réunion s'est tenue jeudi 28 mai 2009.

Étaient présents : FCPE - Ligue des Droits de l'Homme - SNUipp-FSU - Sud Éducation.

Nous avons discuté de la situation actuelle après une interruption du fonctionnement du collectif de près d'un an. Plusieurs départements se mobilisent actuellement de façon importante et visible contre BE : dans l'Hérault, 158 plaintes contre Base élèves, 38 à Marseille. Plus près de nous : 15 plaintes en Ariège, 100 dans le Tarn-et-Garonne, 244 en Aveyron...

Plusieurs organisations non gouvernementales ont alerté le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU par rapport à BE. La France était entendue à cette occasion le 26 mai 2009. Les résultats sont attendus pour le 12 juin.

La discussion a aussi porté sur le cadre général sécuritaire poursuivi par le ministère : BE fait partie d'un tout qui englobe bien d'autres atteintes aux libertés démocratiques, la vidéosurveillance des établissements scolaires, les bornes biométriques à l'entrée de restaurants scolaires, et maintenant les portiques détecteurs de métaux et les fouilles des cartables des enfants par les chefs d'établissement. La LdH prévoit l'organisation à la rentrée d'un stage syndical sur le sujet autour du thème répression institutionnelle et éthique professionnelle...

Les questions à travailler :

- Dépôt de plainte collectif par des parents : La FCPE discutera prochainement d'une telle modalité et explorera auprès de ses conseils locaux ceux qui, collectivement, pourront prendre la décision d'aller déposer plainte à la rentrée 2009.

- Adhésion du Collectif 31 au Collectif National de Résistance à Base élèves (CNRBE)

- Nouvelle réunion publique en octobre 2009 avec comme ordre du jour :

- Le dépôt de plainte (fixer une date et rassemblement)
- La question du BNIE (Base nationale identifiant élèves)

Le collectif soutient les directrices et directeurs qui sont menacés ou sont sanctionnés par rapport à leur refus d'entrer les élèves dans BE.

Entre autres : Anne-Marie Pons de Lourde, au sud du département, Joseph Ulla dans l'Aveyron qui n'a pas eu de sanction devant l'importante mobilisation qu'a suscitée sa convocation par l'Inspecteur d'Académie de l'Aveyron, Jean-Yves Le Gall, directeur de l'Isère, démis de ses fonctions à la rentrée 2009, F. de Lillo qui subit des retraits sur salaire chaque mois...

Nouveau livret d'évaluation pour le primaire : entre caricature et désolation

Les enseignants des écoles ont eu un nouveau choc en découvrant le livret d'évaluation, notamment ceux de la circonscription de Colomiers dont l'IEN zélé exige qu'il soit mis en œuvre.

Totalement recentré sur un fonction sommative, il comporte des items que tout professionnel ayant un jour croisé des élèves dans une classe sait être impossibles à évaluer par un « oui » ou un « non » comme c'est désormais demandé.

Exemples au CE1 (oui, CE1...) : « S'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié » « Lire silencieusement un texte en déchiffrant les mots inconnus et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions » « Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée » « Identifier la phrase, le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel (sujet) » « Orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal » « Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication » « Résoudre des problèmes de longueur et de masse » Appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe »

Et au CM2 ? Attention, toujours cocher « oui » ou « non »... « Comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les mettre en application » « Maîtrise des connaissances dans divers domaines scientifiques et les mobiliser dans des contextes scientifiques différents (sic) et dans des activités de la vie courante

- ▶ Le ciel et la Terre (oui ou non)
- ▶ La matière (oui ou non)
- ▶ L'énergie (oui ou non) « Distinguer les grandes catégories de la création artistique (littérature, musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture, architecture) » « Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques »....

Les enseignants des écoles devraient particulièrement apprécier cette nouvelle version du Livret Scolaire, assez proche du Livret de l'Ouvrier, supprimé à la fin du XIXe siècle.

Face aux injonctions hiérarchiques de remplir ces nouveaux livrets, le SNUipp appelle les personnels à réagir collectivement en professionnels soucieux de la réussite de leurs élèves en continuant d'utiliser les outils qui existent dans les écoles.

Frais de déplacement sur postes fractionnés

Après une bataille syndicale peu médiatique menée par le SNUipp, après trois années de recours, le Tribunal Administratif de PAU confirme enfin que les collègues affectés par l'Inspecteur d'Académie sur des postes fractionnés (décharge dir. ou IMF, temps partiels) doivent être remboursés de leurs frais de déplacement entre la résidence administrative et les autres affectations.

Le T.A de Pau oblige le Recteur à respecter le droit, à compter de la rentrée 09.

En conséquence, dès la rentrée 2009, les IA de l'académie rembourseront les collègues nommés sur ce type de poste.

PAR CONTRE, le T.A n'oblige pas encore le Recteur et les IA à effacer le contentieux, ("l'arriéré") pour les collègues nommés sur un poste fractionné aux rentrées

2005, 2006, 2007 et 2008.

Dans notre département, cette injustice touche plusieurs centaines de collègues à qui, globalement, le Recteur a subtilisé plusieurs dizaines de milliers d'Euros.

ON NE BAISSÉ PAS LES BRAS !!!

Le SNUipp conteste l'argument du T.A. Comme il le fait depuis 2005, le syndicat s'apprête de nouveau à aider les collègues désireux de ne pas laisser la situation en l'état.

A UNE CONDITION CEPENDANT, que les collègues concernés se fassent connaître en nous contactant. Le SNUipp les accompagnera dans leurs démarches. Il est indispensable de répondre très rapidement.

CDEN du 8 juin

CARTE SCOLAIRE : A l'initiative du SNUipp, les organisations syndicales ont contraint l'IA, qui ne le voulait pas, à rajouter à l'ordre du jour du CTP et du CDEN la question de la carte scolaire. Cela a notamment permis d'obtenir 6 ouvertures de classes et 2 levées de blocages.

FERMETURES

École Élémentaire BOULOC
École Élémentaire Falcucci TOULOUSE
École Maternelle les Gachots LEGUEVIN
École Mat. M. Curie LA SALVETAT ST GILLES
École Maternelle ST JORY

LEVÉES DE BLOCAGE

École Élémentaire BAZUS
École Maternelle A. Leygue TOULOUSE

OUVERTURES

École Élémentaire BUZET/TARN
École Élémentaire EAUNES
École Élémentaire La Bastide GRENADE
École Maternelle CAZERES
École Mat. RPI LAGRACE-DIEU-PUYDANIEL-MAURESSAC
École Maternelle LE FOUSSERET

A VOIR EN SEPTEMBRE

École Élémentaire Génibrat FONTENILLES
École Élémentaire MAUZAC
École Maternelle Moulin de la jalousie ST LYS
École Maternelle S. Lacorre BLAGNAC
École Maternelle ST GENIES BELLEVUE

Concernant TOULOUSE, l'IA a décidé que, en l'état actuel des inscriptions, les autres mesures seront étudiées lors du CTP de septembre.

RÈGLEMENT TYPE DÉPARTEMENTAL

Le projet de nouveau texte, écrit sans concertation avec les représentants départementaux de la communauté éducative, excessivement long (29 pages contre 12 précédemment) fait la part belle aux réformes néfastes que nous combattons.

De plus, la nature et la philosophie même de ce document changent. Alors qu'il était, dans sa formule précédente, un outil au service de l'ensemble de la communauté éducative, pour aider au travail en commun, le projet est devenu aujourd'hui un outil très politique de contrôle mutuel portant principalement le rappel à la loi et un cadrage strict des attributions et obligations de chacun, y compris en partie sur le plan pédagogique (le paragraphe sur le livret scolaire). Nous contestons fortement de nombreux points : la maternelle, l'organisation scolaire, le métier d'élève, la gestion des absences, l'interdiction des banderoles sur les écoles, le service minimum, les stages de remise à niveau... Ce texte recèle des éléments qui sont en recul par rapport au code de l'éducation !!

Pour toutes ces raisons, nous avons refusé qu'il soit débattu et voté en l'état lors du CDEN. L'IA a dû concéder la constitution d'un groupe de travail qui débattera vraiment du projet avant tout vote et mise en circulation.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

L'IA a rappelé sa volonté d'une stabilité et d'installer les décisions dérogatoires adoptées sur une périodicité de 3 ans. Il a « enregistré les préférences des conseils d'écoles et les avis des maires ». Il a « tenu compte des avis des IEN ».

Sur Toulouse, 67% des écoles ont demandé 9 demi-journées. La mairie souhaite une harmonisation. L'IA suivra dans ce sens, c'est -à-dire 9 demi journées pour tous.

Les représentants du personnel ont interpellé l'IA sur la négation des décisions de conseils d'écoles dans un nombre de cas significatif (comme à Balma, l'Union...) ainsi que sur le non respect des textes mêmes dans plusieurs situations où des écoles se sont vues imposer le régime dérogatoire à 9 demi journées, alors qu'elles ne l'avaient pas demandé. Un long échange tendu s'en est suivi sur l'interprétation des textes. Au final, l'IA s'appuie sur une circulaire qui lui donne compétence pour harmoniser sur un territoire, contre le décret sur l'organisation du temps scolaire. Nous lui avons rappelé qu'un décret prime sur une circulaire interne. Il renvoie les écoles à leurs responsabilités pour les suites à donner...

Au passage, l'IA glisse dans le débat que « dès la rentrée, ce sera 60h d'aide personnalisée pour tous ». Nous protestons contre cette formulation qui laisse entendre que le temps de préparation ne serait plus pris en compte (et apparemment reprise dans d'autres départements). A suivre.

Le CDEN donne un avis négatif sur l'organisation de la semaine proposée par l'IA (1 pour, 10 contre, 5 abstentions, 3 NPPV)

Petit bilan chiffré

A l'heure actuelle :

447 écoles sur 4 jours – 380 écoles sur 4,5 jours. Sur Toulouse, toutes les écoles sur 4,5 jours sauf 4.

A la suite des consultations :

558 écoles souhaitent poursuivre selon les mêmes modalités que cette année.

269 écoles veulent changer : 137 veulent 4 jours, 132 veulent 4,5 jours

Au vu des conseils d'écoles :

467 écoles seraient à 4 jours (56552 élèves) - 360 écoles seraient à 4,5 jours (47890 élèves)

EVS, AVS, Assistants d'éducation : Poursuivre les mobilisations !

17 juin : les EVS se mobilisent pour dénoncer le mutisme du gouvernement

Le 27 mai dernier, les organisations syndicales SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp-FSU, UNSEN-CGT et l'UNCEVS ont rassemblé des centaines d'EVS qui ont manifesté dans de nombreux départements et diffusé une pétition qui a recueilli plus de 60 000 signatures. Depuis 2006, dans le cadre du plan Borloo de cohésion sociale, 42 500 employés de vie scolaire (EVS) chargés de l'accompagnement des élèves handicapés à l'école et de l'aide à la direction d'école travaillent dans les écoles. 30 000 d'entre eux seront en fin de contrat en juin prochain sans autre solution que l'inscription au Pôle Emploi.

Les rassemblements, manifestations, audiences auprès des Préfets, des autorités académiques ou responsables de l'emploi dans les départements ont permis de dénoncer une politique gouvernementale qui va laisser sans perspective d'emploi durable des milliers de salariés.

Dans le même temps, nos organisations avaient demandé à être reçues par le Premier Ministre. Il a fait le choix de ne pas nous recevoir, **se retranchant derrière une question d'agenda et renvoyant la question au seul ministère de l'Éducation Nationale**. Sollicité, ce dernier n'a pas daigné répondre à notre demande.

Quand le gouvernement sait s'émouvoir publiquement sur des plans sociaux de grandes entreprises comment interpréter ce silence ?

Doit on comprendre que 30 000 salariés de droit privé recrutés sur des contrats dit « aidés » dans la fonction publique et se retrouvant au chômage fin juin ne méritent pas que le gouvernement se penche sur leur situation ?

Ce n'est pas en refusant d'affronter la réalité que l'on élimine les problèmes. Des mesures doivent être prises pour prolonger les contrats en cours afin de permettre la mise en œuvre de formations donnant accès à un véritable parcours d'insertion professionnelle. Les tâches effectuées par les EVS correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables bénéficiant d'un statut fondant un véritable métier, une véritable formation et une rémunération décente.

Le 13 juin, les EVS seront dans les manifestations interprofessionnelles aux côtés des autres salariés.

Le 17 juin, ils se rassembleront devant les Pôles Emploi dans tous les départements pour dresser des murs de la honte. Une délégation réunissant des représentants de l'ensemble de nos organisations se rendra à l'Hôtel Matignon et au Ministère de l'Éducation Nationale avec la ferme intention d'y être reçue et de déposer les pétitions.

SNUipp-FSU ; SE-UNSA ; SGEN-CFDT ; UNSEN-CGT ; UNCEVS

Pétition EVS : *Continuez à signer la pétition et à nous la retourner par courrier ou fax (05 61 43 60 69). Nous remettrons les nouvelles signatures à l'occasion des prochaines audiences.*

Formation proposée aux personnels en CAV... suite :

Suite à de nouvelles questions des personnels sur cette formation, et à nos propres constats sur le calendrier plus que tardif de cette formation, nous avons à nouveau interrogé la Cellule des Ressources Humaines (CRH) et le secrétaire général de l'IA. Voici quelques réponses :

Il n'y a aucune obligation concernant la formation en termes de dates comme de contenu. La seule date imposée est celle du 19 juin, où le cadre de la formation, son contenu, son déroulement, seront expliqués. La CRH de l'IA a demandé aux directeurs d'école de laisser les EVS se servir des ordinateurs des écoles sur le temps de travail mais aussi en dehors (exemple entre midi et deux ou un peu le soir après la classe) pour ceux qui n'auraient pas assez de temps et/ou pas de connexion Internet chez eux. Chacun peut suivre la formation à son rythme (c'est étudié pour), la

poursuivre s'ils ne l'ont pas finie début juillet, durant l'été, ou la reprendre au mois de septembre. Sachant qu'à priori à partir du moment où leur connexion est établie les personnels ont la possibilité de terminer la formation même s'ils ne sont plus sous contrat (c'est ce que la CRH a compris en tous cas).

D'autre part le temps de formation dépend des choix de chacun en termes de contenus : certains en auront pour 60h, d'autres pour moins. Donc bien évidemment il n'y aura pas d'obligation de se rendre à l'école au mois de juillet pour terminer la formation, et les 15 derniers jours ne seront pas consacrés qu'à ça, même si du temps doit être impérativement dégagé sur temps de travail (c'est coché dans la convention). Tout cela est à aménager avec le directeur en fonction du travail sur l'école, mais en faisant respecter le droit à la formation...

Tout cela sera ré expliqué le 19 juin lors de la demi journée de regroupement...

GIPA pour les Assistants d'éducation

GIPA : Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 instaure une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). La GIPA concerne également les agents non titulaires de droit public recrutés sur contrat à durée déterminée et employés de manière continue sur la période de référence par le même employeur public. **En conséquence, tous les assistants d'éducation employés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2008 dont les contrats ont été régulièrement renouvelés sans coupure peuvent y prétendre.**

Calcul de l'indemnité

Pour 2009, cette indemnité concerne la période comprise entre le 31/12/2004 et le 31/12/2008 et l'inflation retenue pour la même période est de +7,9 %.

Indemnité GIPA = [(52,7558 x 290) x 1,079] - (54,6791 x indice 290) soit 650 euros environ

Le supplément familial de traitement ainsi que l'indemnité de résidence n'entrent pas en ligne de compte.

N'hésitez pas à prendre contact avec les services de l'Inspection Académique à ce sujet.

STOP A LA RÉPRESSION : NE LES LAISSONS PAS FAIRE !!

Plus de 40 salariés d'eRDF/GrDF sont convoqués à des entretiens en vue de sanctions disciplinaires.

C'est une répression massive que mènent des directions particulièrement revanchardes.

Elle fait suite au conflit qui a permis le retrait du projet régional d'externalisation (privatisation) de certaines activités essentielles au service public et ainsi évité la suppression de plus de 500 emplois. Après 48 jours de lutte, le conflit a permis également la création de 129 postes et l'embauche de 66 jeunes qui vont consolider, notamment dans les zones rurales, une assistance et une présence de proximité aux usagers.

Les directions ont d'abord joué le pourrissement du conflit et provoqué le personnel par des prises de photos et de vidéos, la présence systématique d'huissiers, de vigiles avec des chiens, créant un climat d'insécurité sur les sites. Elles entendent maintenant sanctionner les salariés et les représentants syndicaux. C'est la résistance des gaziers et des électriciens à leur politique de déclin du service public, d'abandon des territoires et de suppressions d'emplois qu'elles veulent casser. Cette politique répressive concerne tous les salariés.

Profitant de l'aggravation de la crise économique, de l'augmentation considérable du nombre de licenciements, le patronat entend accélérer les restructurations dans les entreprises, supprimer des emplois et geler les salaires. Une telle politique ne peut se concevoir qu'avec l'écrasement des droits et des libertés.

Le SNUipp-FSU 31 apporte son soutien total aux salariés et aux responsables syndicaux convoqués. Il appelle tous les personnels qui le peuvent à participer massivement au rassemblement le 18 juin à 11h30 place St Etienne à TOULOUSE.

Pascal Besuelle, militant syndical à la FSU, militant associatif du Réseau Éducation Sans Frontières, professeur d'histoire géographie au collège « les provinces » à Cherbourg est injustement poursuivi pour "violences contre agent ayant autorité sans interruption de travail ». Cette poursuite est consécutive à la manifestation du 12 janvier organisée à l'occasion des vœux de Nicolas Sarkozy à Saint Lô dans la Manche. Déjà placé en garde à vue le 19 janvier 2009, Pascal Besuelle est une nouvelle fois sous le coup d'une accusation infondée et profondément inique.

Une pétition en ligne exigeant la relaxe de Pascal Besuelle (convoqué au tribunal correctionnel de Coutances le mardi 23 juin) est en ligne à l'adresse suivante : <http://sd50.fsu.fr/spip.php?article335>

Erwan Redon, professeur des écoles à l'école des Convalescents à Marseille fait partie des enseignants dits désobéisseurs... L'inspection Académique a décidé de monter d'un cran dans la répression. Erwan Redon est convoqué le 7 juillet à une commission disciplinaire : il risque le licenciement.

Pétition de soutien sur http://www.soutienerwanredon.org/index.php?option=com_joomlapetition&func=viewcategory&Itemid=35&catid=1

Du côté des retraités, actifs, de la FSU 31

Officiellement créée comme toutes les autres Sections Fédérales des Retraités en 2007, la SFR 31 rassemble de plus en plus d'adhérents au cours de ses 3 Assemblées Générales annuelles. Depuis le début de son existence elle met l'accent sur la nécessaire solidarité entre actifs et retraités. C'est dans cette logique qu'elle a contribué à organiser les 14 et 15 janvier 2009 à Toulouse un stage FSU Académique actifs-retraités sur les thèmes de la retraite, la protection sociale et la solidarité traités respectivement par Joel Chenet (SNUIPP), Édouard Vernier (SNEP) et Pierre Toussnel (SNES). De plus Jérôme Pellissier, chercheur en gérontologie, dans sa conférence intitulée "La guerre des âges aura-t-elle lieu?" a superbement mis en lumière les manœuvres de la pensée libérale destinées à diviser et à opposer les générations. Pour ce premier stage la

participation a tourné autour de 50 personnes, chiffre qu'elle entend bien dépasser largement lors de sa prochaine activité de ce genre, en particulier en mettant tout en œuvre pour que l'information parvienne mieux aux actifs. En effet le seul regret que l'on peut avoir au sujet de ce stage, par ailleurs fort apprécié par tous les présents, est de n'avoir pas attiré assez d'actifs, pourtant autant concernés que les retraités par les thèmes traités. Cette défaillance est à mettre sans doute sur le compte d'une certaine inexpérience de part et d'autre dans la nécessaire collaboration entre les branches "actifs" et "retraités" des syndicats de la FSU. Nul doute que tous en auront tiré les enseignements qui feront de "la prochaine fois" un moment de rencontre d'une grande richesse entre actifs et retraités, tous concernés par les attaques incessantes contre la solidarité sous toutes ses formes dans le nouvel ordre du monde qu'on prétend nous imposer.

Nos collègues écrivent

« Construire ses connaissances en sciences par l'expérimentation »

Par F. Padilla; G. Soum; V. Frède; C. Butto (éditions Cepadues : www.cepadues.com)

Trois livrets (*Le Ciel et la Terre; Les objets Techniques; La Matière et l'Énergie*) présentent des expériences simples, testées dans plusieurs classes, réalisables sans aucune difficultés et adaptées aux programmes actuels.

Toutes les notions fondamentales sont ainsi acquises de façon progressive. Ces publications permettent aux enseignants, même à ceux qui n'ont pas eu de formation ad hoc poussée, de développer en classe des activités scientifiques.

Une ambition a conduit nos collègues auteurs : donner aux élèves le goût de la physique et éveiller des vocations pour les sciences.